

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 20 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLINET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mmes Graziella POURROY SOLARI, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux

Était excusé : MM. Stéphane BESSON, Conseiller Municipal.

Date de la convocation : 12 juillet 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents et représentés : 28

Secrétaire : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2023/088 - ANCIENS BATIMENTS TECHNIQUES DE LA RÉGIE D'ÉLECTRICITÉ DE THÔNES ET SON PARKING - DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Vu l'article L 2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques relatif à la désaffectation et au déclassement des biens du domaine public ;

Considérant que le bâtiment n'est plus utilisé comme bâtiment recevant du public, qu'il est vide de tout occupant depuis son acquisition par la commune de THÔNES et que sa dernière utilisation était des bureaux, entrepôt et garages pour le personnel de la Régie d'Électricité de Thônes ;

Considérant que l'état du bâtiment et sa vétusté ne permettent pas d'envisager son utilisation en tant que bâtiment recevant du public ;

Considérant que les bâtiments ont été désaffectés depuis plusieurs années ;

Considérant que le parking est utilisé par le personnel de la mairie de Thônes et qu'il est interdit au public ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation totale de l'ancien bâtiment et du parking des Services Techniques de la Régie d'Électricité de Thônes (parcelles F 2175, 2173, 2171, 2168).

.../...

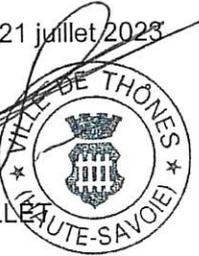
- **PRONONCE** le déclassement de ce bien du domaine public communal et constater son intégration dans le domaine privé de la Commune, aux fins de cession à un tiers.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 21 juillet 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLE



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Nelly VEYRAT DUREBEX

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 26 JUIL. 2023 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 27 JUIL. 2023

THÔNES, le

27 JUIL. 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLE

